

Sur le procédé

## Systeme Sporisol Bâtiment

**Famille de produit/Procédé** : Système de revêtement de sol associant une sous-couche à un revêtement à usage bâtiment

**Titulaire(s)** : **Société GERFLOR SAS**

### AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

**Groupe Spécialisé n° 12** - Revêtements de sol et produits connexes

## **Versions du document**

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	<p>Il s'agit de la révision du Document Technique d'Application 12/12-1635_V1 avec les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout des colles suivantes pour la fixation de la sous-couche SPORISOL sur le support : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ CEGE HYBRID XTREM de la société CEGECOL</li> <li>○ 938 LANKO PU 2K de la société SIKA PAREX LANKO</li> </ul> </li> <li>• Ajout des colles suivantes pour les supports dont l'humidité est &gt;4 % et les supports exposés aux reprises ou remontées d'humidité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ CEGE 100 HQ-T PREMIUM de la société SIKA CEGECOL</li> <li>○ CEGE 100 TECHNIC de la société SIKA CEGECOL</li> <li>○ SIKABOND-150 PREMIUM FLOOR de la société SIKA</li> <li>○ SIKABOND-135 PVC FLOOR de la société SIKA.</li> </ul> </li> <li>• Ajout des colles suivantes pour le collage du revêtement de sol sur la sous-couche SPORISOL pour les supports dont l'humidité est &gt;4 % et les supports exposés aux reprises ou remontées d'humidité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ CEGE 100 HQ-T PREMIUM de la société SIKA-CEGECOL</li> <li>○ CEGE 100 TECHNIC de la société SIKA-CEGECOL</li> <li>○ SIKABOND-150 PREMIUM FLOOR de la société SIKA</li> <li>○ SIKABOND-135 PVC FLOOR de la société SIKA.</li> </ul> </li> <li>• Remplacement des colles suivantes pour le collage du revêtement de sol sur la sous-couche SPORISOL pour les supports dont l'humidité est &gt;4 % et les supports exposés aux reprises ou remontées d'humidité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ PLASTIMANG S par POLYMANG SM</li> <li>○ MIPLAFIX 200 par STIX A300 MULTI FLOOR</li> <li>○ SADERFIX T3 par SADERTAC V6</li> </ul> </li> <li>• Remplacement de l'enduit de sol LANKOREP Fin par 770 LANKOREP FIN RAPIDE ;</li> <li>• Modification de la dénomination commerciale de la colle PU 456 en STIX P956 2K de la société BOSTIK ;</li> <li>• Modification de la dénomination commerciale de la colle POLYMANG SM CONFORT en POLYMANG SM de la société BOSTIK ;</li> <li>• Modification de la dénomination commerciale de la colle SADERTAC V6 CONFORT en SADERTAC V6 de la société BOSTIK</li> <li>• Modification de la dénomination commerciale de la colle MIPLAFIX 300 CONFORT en STIX A300 MULTI FLOOR de la société BOSTIK</li> <li>• Modification de la dénomination commerciale de la colle ADESILEX G20 en ADESILEX G19 de la société MAPEI</li> <li>• Pour les travaux préparatoires pour les chapes asphaltes neuves le recours à un ragréage localisé n'est plus systématique comme indiqué dans l'ancien AT.</li> </ul>	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

**Descripteur :**

Systèmes de revêtement de sol plastique destiné à recouvrir les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité et/ou les supports ne permettant pas la pose collée d'un revêtement de sol. Il comprend :

- la sous-couche d'interposition SPORISOL à base de PVC enduit sur voile de verre avec présence de plots expansés en envers, permettant la diffusion de l'humidité dans le volume d'écoulement;
- un des revêtements de sol résilients manufacturés de la Société GERFLOR, type bâtiment, définis à l'article 2.2 du dossier Technique.
- les produits de maintien / colles définis au § 2.4.4 du Dossier Technique.
- Les traitements de joint définis aux § 2.4.3.1.2.3 et § 2.4.7 du Dossier Technique.

## Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	6
1.1.	Domaine d'emploi accepté .....	6
1.1.1.	Zone géographique .....	6
1.1.2.	Ouvrages visés.....	6
1.1.3.	Emploi en protection du revêtement contre les remontées d'humidité du support.....	7
1.1.4.	Emploi en pose désolidarisée du support.....	7
1.2.	Appréciation.....	8
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	8
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé .....	8
1.3.1.	Utilisation du mobilier.....	8
2.	Dossier Technique.....	9
2.1.	Mode de commercialisation .....	9
2.1.1.	Coordonnées.....	9
2.1.2.	Mise sur le marché.....	9
2.1.3.	Identification.....	9
2.2.	Description.....	9
2.2.1.	Sous-couche SPORISOL.....	9
2.2.2.	Revêtements de sol bâtiment associés.....	10
2.2.3.	Système.....	11
2.2.4.	Produits de mise en œuvre prescrits.....	11
2.3.	Dispositions de conception .....	12
2.3.1.	Classement UPEC du local .....	12
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé 12	
2.3.3.	Vérification du classement de réaction au feu du système.....	13
2.3.4.	Cas de la pose sur ancien sol amianté - Eléments du dossier de consultation.....	13
2.3.5.	Consistance des travaux .....	13
2.4.	Dispositions de mise en œuvre .....	13
2.4.1.	Stockage.....	13
2.4.2.	Conditions de température et d'hygrométrie.....	13
2.4.3.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports .....	13
2.4.4.	Mise en œuvre du système.....	18
2.4.5.	Traitement des joints courants .....	18
2.4.6.	Traitements des rives.....	19
2.5.	Réception – Mise en service .....	19
2.6.	Maintenance en service des performances de l'ouvrage .....	19
2.7.	Traitement en fin de vie .....	19
2.8.	Assistance technique.....	19
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	20
2.9.1.	Fabrication .....	20
2.9.2.	Contrôles .....	20
2.10.	Mention des justificatifs.....	20
2.10.1.	Résultats expérimentaux.....	20
2.10.2.	Références .....	20
2.11.	Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre .....	22

# 1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

---

## 1.1. Domaine d'emploi accepté

---

### 1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

### 1.1.2. Ouvrages visés

Système de revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

#### 1.1.2.1. Locaux et supports

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés :

- U4 P3 E2/3 C2 sur support à base de liant hydraulique neuf tel que défini au §1.1.2.2.1 ci-après et existant tel que défini au §1.1.2.2.2 ci-après;
- U4 P3 E1/3 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.1.2.2.5 ci-après ou existante telle que définie au § 1.1.2.6.ci-après;
- U4 P3 E2/3 C2 sur chape asphalte neuve telle que définie au §1.1.2.2.3 ci-après et existante telle que définie au §1.1.2.2.4 ci-après;
- U4 P3 E1/3 C2 sur support en bois ou en panneaux à base de bois neuf tel que défini au §1.1.2.2.7 ci-après ou existant tel que défini au § 1.1.2.2.8. ci-après;
- U4 P3 E2/3 C2 sur revêtement existant tel que défini au §1.1.2.2.9 ci-après;
- U4 P3 E1/3 C2 sur revêtement linoléum existant tel que défini §1.1.2. 2.9 ci-après.

#### Conditions d'emploi :

L'emploi est admis dans les locaux définis dans la notice sur le classement UPEC des locaux (e-Cahier du CSTB en vigueur) ayant un classement UPEC au plus égal à ceux mentionnés ci-avant, et dans la limite du classement figurant dans le certificat QB-UPEC ou QB-UPEC.A+ du revêtement de sol associé.

En travaux de rénovation sur ancien revêtement de sol en dalles, la mise en œuvre est admise dans les locaux au plus classés E1 sur support à base de bois ou de sulfate de calcium et au plus classés E2 sur support à base de ciment.

La mise en œuvre est admise en locaux au plus classés E2 sur support à base de bois et de sulfate de calcium et au plus classés E3 sur support à base de ciment, avec joints soudés à chaud et traitement des rives comme décrit aux §2.4.8 du dossier technique.

#### 1.1.2.2. Nomenclature des supports

##### 1.1.2.2.1. Supports neufs à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant)

Les supports admis sont :

- Les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au § 6.1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7) à l'exclusion des planchers chauffants réversibles (dits aussi "rafraichissants") et des planchers rayonnants électriques (PRE). La résistance thermique du système est comprise entre 0,03 et 0,04 m<sup>2</sup>.K/W.
- Les chapes fluides à base de ciment exécutées conformément aux " Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" ou faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

##### 1.1.2.2.2. Supports à base de liant hydraulique existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites au § 2.4.3.1.1

##### 1.1.2.2.3. Chapes asphalte neuves

Les supports à base d'asphalte visés par le présent document doivent être réalisés conformément aux dispositions du fascicule 8 /9 du « Cahier des Charges de l'Office des Asphaltes » relatif aux « Chapes asphalte en sous-couche de revêtements de sol » (asphalte type AF du Fascicule 10).

L'épaisseur nominale de 20 mm est portée à 25 mm pour les locaux classés P3.

**1.1.2.2.4. Chapes asphalte existante remises à nu**

Les supports admis sont les anciens supports en asphalte tels que décrits dans le présent Dossier Technique au paragraphe §1.1.2.2.3.

**1.1.2.2.5. Chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves**

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou exécutées conformément aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

**1.1.2.2.6. Chapes fluides à base de sulfate de calcium existantes remises à nu**

Les chapes admises sont celles décrites au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites § 2.4.3.5.1

**1.1.2.2.7. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois**

Les supports admis sont ceux décrits au § 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1

La pose sur parquets collés et parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage n'est pas visée.

**1.1.2.2.8. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois**

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

**1.1.2.2.9. Revêtements existants**

Les revêtements existants admis sont ceux définis au §7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de cette même norme.

En outre sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;
- Les anciens revêtements de sol terrazzo ;
- Les anciens revêtements en dalles vinyle-amiante ;
- Les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solives exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1.

**1.1.3. Emploi en protection du revêtement contre les remontées d'humidité du support**

L'emploi est admis sur supports à base de liants hydrauliques neufs ou anciens, tels que décrits précédemment, humides dont le taux d'humidité est supérieur à 4% ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité ; sont considérés comme supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité, les supports suivants :

- Dallage y compris dans le cas où les documents particuliers du marché (DPM) ont prévu une interface anticapillaire ou pare-vapeur entre la forme et le corps du dallage ;
- Planchers en béton armé portant sur appuis, mis en œuvre directement au-dessus d'un terre-plein, avec ou sans isolant en sous-face (selon NF DTU 21) ;
- Plancher sur vide sanitaire non ventilé ;
- Plancher au-dessus d'un local à très forte hygrométrie au sens de l'article 6.4.2.1 de la norme NF DTU 20.1.
- Plancher constitué d'une dalle en béton coulée sur bacs acier collaborants ;
- Planchers constitués de dalles alvéolées en béton précontraint ou en béton armé avec dalle collaborante rapportée en BA avec continuité sur appui et avec maîtrise des fissurations au sens du NF DTU 23.2 ;
- Chape ou d'une dalle adhérente mise en œuvre sur un des supports ci-dessus ;
- Dalle en béton coulée sur un ouvrage d'étanchéité à base de produits hydrocarbonés réalisé conformément à la norme NF DTU 43.6 ou à base de résine de synthèse (système d'étanchéité liquide) réalisé conformément à l'Avis technique.
- Support dont la configuration peut conduire à un confinement de l'humidité ;

**1.1.4. Emploi en pose désolidarisée du support**

Il s'agit des supports du § 1.1.2.2 autres que ceux décrits au § 1.1.3) dont l'état de surface (fissures, pollution...) ne permet pas une mise en œuvre du revêtement de sol selon les règles de l'art.

---

## **1.2. Appréciation**

---

### **1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi**

#### 1.2.1.1. Réaction au feu

Revêtement de sol résilient posé collé sur sous couche SPORISOL/ISOLSPORT fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CRETE n° 2020/185-1 en date du 30/11/2020, avec classements C<sub>f</sub>s1 valables pour le complexe en pose libre sur supports en panneau de particule de bois de masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  et sur supports classés A1<sub>fl</sub> ou A2<sub>fl</sub> de masse volumique  $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ .

#### 1.2.1.2. Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre du système sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

#### 1.2.1.3. Données environnementales

Le système SPORISOL BATIMENT ne fait pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

#### 1.2.1.4. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des

Obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entrent pas dans le champ du présent Avis.

Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

#### 1.2.1.5. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre de l'entretien

Les composants du système font l'objet de fiches de données de sécurité individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur du produit (ou procédé) sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

#### 1.2.1.6. Durabilité

Dans les conditions de pose décrites ci-après et dans les conditions d'usage et d'entretien des revêtements associés, le présent avis signifie une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années pour le domaine d'emploi accepté (Cf. § 1.1).

---

## **1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé**

---

### **1.3.1. Utilisation du mobilier**

L'attention est attirée sur le fait que des empreintes rémanentes de poinçonnement sous les pieds de chaise (salle de classe, réfectoire par exemple) ne sont pas exclues avec certains systèmes.



## 2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

---

### 2.1. Mode de commercialisation

---

#### 2.1.1. Coordonnées

Titulaire : Société GERFLOR SAS  
1 PLACE VERRAZZANO  
CS 20458  
FR – 69258 LYON CEDEX 09

Tél : 04.74.05.40.00  
Internet : www.GERFLOR.com

#### 2.1.2. Mise sur le marché

##### Revêtements de sol associés à la sous-couche SPORISOL

En application du règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements de sol souples entrant dans la composition du système SPORISOL BÂTIMENT font respectivement l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de l'annexe ZA de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

#### 2.1.3. Identification

La dénomination commerciale exclusive de la sous-couche, le type et le n° de lot figurent sur l'emballage.

La dénomination commerciale exclusive des revêtements de sol associés, le type, le coloris et le n° de lot figurent sur les emballages.

---

### 2.2. Description

---

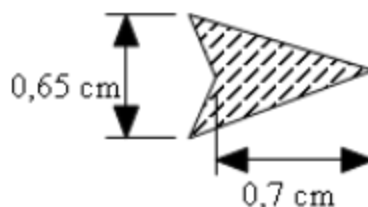
#### 2.2.1. Sous-couche SPORISOL

##### 2.2.1.1. Type et structure

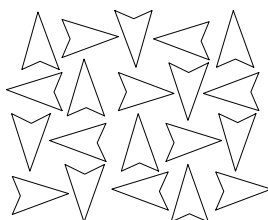
Sous-couche d'interposition SPORISOL à base de PVC enduit sur voile de verre avec présence de plots expansés en envers, permettant la diffusion de l'humidité dans le volume d'écoulement.

##### 2.2.1.2. Aspect

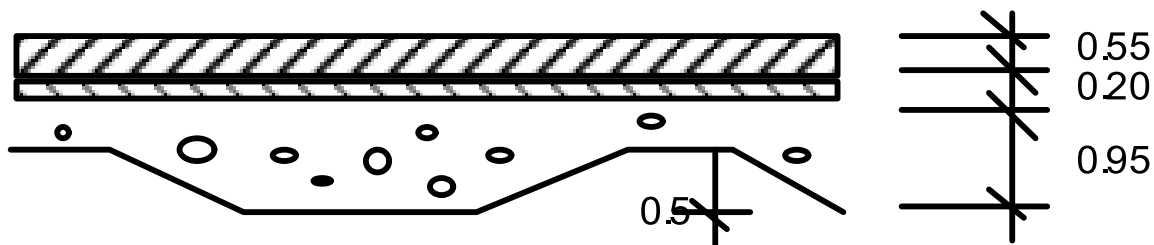
- Face supérieure rugueuse, de couleur grise ;
- Envers contrasté, avec présence de plots expansés.



**Figure 1 : Schéma d'un plot**



**Figure 2 : Schéma d'implantation des plots sur l'envers de la sous-couche SPORISOL**



**Figure 3 : Coupe de la sous-couche SPORISOL au droit d'un plot**

#### 2.2.1.3. Caractéristiques d'identification

- Largeur totale : 2 m ;
- Longueur des lés : 45 m ;
- Épaisseur totale moyenne : 1,70 mm ( $\pm 0,15$  mm) ;
- Masse surfacique totale moyenne : 1345 g/m<sup>2</sup> ( $\pm 135$  g/m<sup>2</sup>).

#### 2.2.1.4. Caractéristiques techniques

- Module de traction pour 1 % d'allongement (selon Méthode M1\* du référentiel QB 30) :
  - Sens longitudinal : 160 N/50mm ;
  - Sens transversal : 120 N/50mm ;
- Allongement à la rupture de l'armature (selon Méthode M1 du référentiel QB 30) :  $\geq 2$  % ;
- Variations dimensionnelles à la chaleur (selon la NF EN ISO 23999) :  $\leq 0,05$  %.

### 2.2.2. Revêtements de sol bâtiment associés

#### 2.2.2.1. Revêtements résilients

Les revêtements de sol en PVC bénéficiant d'un certificat de la marque QB – Revêtements de sol résilient associé à la marque UPEC (A+) ou d'un Avis Technique (AT) ou Document Technique d'Application (DTA) favorables en vigueur pour le domaine d'emploi visé :

- Revêtement de sol vinylique compact avec armature en lés de la société GERFLOR présentant un envers PVC de type structuré ou lisse ;
- Revêtement de sol vinylique sur sur semelle alvéolaire PVC en lés de la société GERFLOR présentant un envers de type structuré ;
- Revêtement de sol vinylique sur sur semelle alvéolaire PVC en dalles de la société GERFLOR présentant un envers de type structuré ;

### 2.2.3. Système

Caractéristiques	Méthode d'essai	Système SPORISOL BÂTIMENT
Contraintes de traction pour un allongement de 1 % (N/5 cm) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• sens fabrication</li> <li>• sens transversal</li> </ul>	M.1*- Référentiel QB 30	> 160 > 120
Poinçonnement sous charge statique (mm) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfoncement à 15 secondes               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vinyliques flexibles compacts</li> <li>○ Vinyliques sur semelle alvéolaire</li> <li>○ Dalles vinyliques plombantes</li> </ul> </li> <li>• rémanent après 2 heures 30 min               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vinyliques flexibles compacts</li> <li>○ Vinyliques sur semelle alvéolaire U3 – U4 (Lès, dalles)</li> <li>○ Dalles vinyliques plombantes</li> <li>○ Vinyliques sur semelle alvéolaire U2sP2</li> <li>○ Vinyliques sur semelle alvéolaire U2sP3 (Lès, dalles)</li> </ul> </li> <li>• rémanent après 24 heures               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vinyliques flexibles compacts</li> <li>○ Vinyliques sur semelle alvéolaire U3 – U4 (Lès, dalles)</li> <li>○ Dalles vinyliques plombantes</li> <li>○ Vinyliques sur semelle alvéolaire U2sP2</li> <li>○ Vinyliques sur semelle alvéolaire U2sP3 (Lès, dalles)</li> </ul> </li> </ul>	NF EN ISO 24343-1	≥ 0,40 mm ≥ 0,80 mm ≥ 0,80 mm  ≤ 0,10 mm ≤ 0,20 mm  ≤ 0,35 mm ≤ 0,45 mm ≤ 0,35 mm  ≤ 0,05 mm ≤ 0,15 mm  ≤ 0,25 mm ≤ 0,35 mm ≤ 0,25 mm
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La résistance thermique du système (m<sup>2</sup>.K/W)</li> </ul>		0,03 ≤ R ≤ 0,04

**Tableau 1 : caractéristiques d'identification et d'aptitude à l'emploi**

### 2.2.4. Produits de mise en œuvre prescrits

Les produits prescrits ci-dessous doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

#### 2.2.4.1. Colles prescrites pour la fixation de la sous-couche SPORISOL sur le support

##### 2.2.4.1.1. Sur supports dont l'humidité est >4 % supports exposés aux reprises ou remontées d'humidité(Cf. § 1.1.3)

Nom	Provenance
GERPUR	GERFLOR
TEC 147	H.B. FULLER
ADESILEX G19	MAPEI
SOL UR	SIKA CEGECOL
CEGE HYBRID XTREM	SIKA CEGECOL
938 LANKO PU 2K	PAREX LANKO
KR 430	UZIN
STIX P956 2K	BOSTIK

**Tableau 2 : Colles prescrites pour la fixation de la sous-couche SPORISOL sur les supports dont l'humidité est >4**

**2.2.4.1.2. Sur supports dont l'humidité est  $\leq 4$  % et non soumis à des reprises ou remontées d'humidité (Cf. § 1.1.3)**

Nom	Provenance
CEGE 100 HQ-T PREMIUM	SIKA CEGECOL
CEGE 100 TECHNIC	SIKA CEGECOL
SIKABOND-150 PREMIUM FLOOR	SIKA
SIKABOND-135 PVC FLOOR	SIKA
POLYMANG SM	BOSTIK
STIX A300 MULTI FLOOR	BOSTIK
SADERTAC V6	BOSTIK
GERTEC	GERFLOR
TEC 522 <sup>TM</sup>	H.B. FULLER
ULTRABOND ECO V4SP	MAPEI
915 LANKOCRYL PLUS	PAREX LANKO
KE 2000 S	UZIN

**Tableau 3 : Colles prescrites pour la fixation de la sous-couche SPORISOL sur les supports dont l'humidité est  $\leq 4$  %****2.2.4.1.3. Sur revêtement de sol existant et Dalles Vinyle-Amiante**

Nom	Provenance
FIX&FREE 100	GERFLOR

**2.2.4.2. Colles prescrites pour le collage du revêtement de sol sur la sous-couche SPORISOL**

Nom	Provenance
CEGE 100 HQ-T PREMIUM	SIKA CEGECOL
CEGE 100 TECHNIC	SIKA CEGECOL
SIKABOND-150 PREMIUM FLOOR	SIKA
SIKABOND-135 PVC FLOOR	SIKA
POLYMANG SM	BOSTIK
STIX A300 MULTI FLOOR	BOSTIK
SADERTAC V6	BOSTIK
GERTEC	GERFLOR
TEC 522	H.B. FULLER
ULTRABOND ECO V4 SP	MAPEI
915 LANKOCRYL PLUS	PAREX LANKO
KE 2000 S	UZIN

**Tableau 4 : Colles prescrites pour le collage du revêtement de sol sur la sous-couche SPORISOL****2.3. Dispositions de conception****2.3.1. Classement UPEC du local**

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

**2.3.2. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé**

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

### 2.3.3. Vérification du classement de réaction au feu du système

Dans le cas du choix de l'association de la sous-couche SPORISOL avec un revêtement tel que défini au § 2.2.2 du Dossier Technique mais autre que ceux cités au § 1.2.1.1 « Réaction au feu » de la partie Avis ci-dessus, le maître d'œuvre devra s'assurer au préalable de la conformité du classement de réaction au feu du système à la réglementation en vigueur pour la destination visée.

### 2.3.4. Cas de la pose sur ancien sol amianté - Éléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635\_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

### 2.3.5. Consistance des travaux

Pour les travaux neufs et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de traitement des fissures et reprofilage du support sont à la charge de l'entreprise de gros-œuvre qui a réalisé le support. Cf. la norme NF DTU 53.12 P2, Cahier des clauses administrative spéciales types.

---

## 2.4. Dispositions de mise en œuvre

---

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.12 Partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes.

### Cas particulier des travaux sur dalles vinyle amiante :

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

#### 2.4.1. Stockage

Les produits sont stockés conformément à l'article 7.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

#### 2.4.2. Conditions de température et d'hygrométrie

Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

#### 2.4.3. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.3.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

##### 2.4.3.1.1. Exigences relatives aux supports

###### Humidité

Le délai de séchage minimum est de 28 jours. La siccité du support est mesurée selon la méthode de l'annexe B1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1. Le support doit être non ressuant.

###### Planéité / aspect de surface

Lorsque le support est conforme en planéité et aspect de surface, l'application d'un enduit de sol n'est pas nécessaire. Pour rappel, l'exigence de planéité du NF DTU 53.12 P1-1-1 est de 7 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglelet de 20 cm (sauf sur chapes ou dalles non porteuses : 5 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglelet de 20 cm).

En outre, sur support humide ou soumis à des reprises ou remontées d'humidité, les exigences particulières suivantes s'appliquent :

- Cohésion de surface minimale du support : 1 MPa ;
- Etat de surface du support : taloché fin.

### 2.4.3.1.2. Travaux préparatoires

Ils sont réalisés conformément au § 9.1 « Préparation des supports neufs » de la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1 modifié et précisé comme suit :

#### 2.4.3.1.2.1. Traitement des fissures

En fonction de leur ouverture, les fissures sont traitées comme suit :

- Ouverture de 0,3 à 0,8 mm et sans désaffleure : pas de traitement.
- Au-delà de 0,8 mm d'ouverture et/ou avec désaffleure, une étude doit être réalisée par l'entreprise de gros œuvre afin de déterminer la stabilité du support porteur et la réparation adaptée.

#### 2.4.3.1.2.2. Traitement des bosses

Par ponçage et aspiration soignée.

#### 2.4.3.1.2.3. Ragréage localisé

#### Sur support sec (humidité $\leq 4\%$ ) et non soumis à des reprises ou remontées d'humidité

Traitement des flaches :

- application par l'entreprise de gros-œuvre d'un enduit de sol classé P3 bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité pour l'emploi visé, avec son primaire associé.

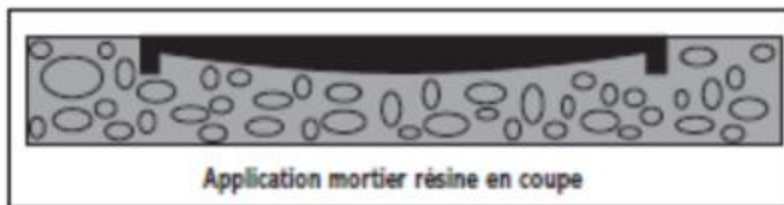
#### Sur support humide (humidité $>4\%$ ) ou soumis à des reprises ou remontées d'humidité (cf. § 1.1.3)

- application par l'entreprise de gros-œuvre d'un produit parmi ceux prescrits ci-dessous - Voir marque NF - produits de réparation des ouvrages en béton.

Nom	Provenance
PLANITOP 400F	MAPEI
770 LANKOREP FIN RAPIDE	PAREX LANKO
SIKATOP 121 Surfaçage	SIKA-CEGECOL

Chaque produit est appliqué conformément à la fiche technique de son fabricant en respectant les prescriptions suivantes :

- Arrêts sur bords francs (découpe à la disceuse, cf. Figure 4) ;
- Support humidifié à l'application ;
- Des engravures sont réalisées sur le support en périphérie des zones à traiter (cf. schéma ci-dessous) avant l'application du produit.



**Figure 4 : Traitement des flaches à l'aide d'un produit de réparation des ouvrages en béton**

#### 2.4.3.1.2.4. Traitement des joints

##### 2.4.3.1.2.4.1. Joints de dilatation

Préalablement à la pose, les joints de dilatation sont vérifiés et préparés comme suit :

- L'absence de désaffleure entre panneaux de dallage ou de support est d'abord vérifiée ;
- Après nettoyage soigneux, les joints de dilatation sont respectés : des profilés d'arrêt avec ou sans recouvrement sont disposés de part et d'autre du joint ;
- Prévoir l'encastrement de profilés type ROMUS.

1 Joints de construction

Assimilés à des fissures ; s'ils présentent une ouverture  $< 1$  mm, ils ne sont pas traités.

#### 2.4.3.1.2.4.2. Joints de retrait

Préalablement à la pose les joints de retrait du support sont traités comme suit :

- S'ils présentent une ouverture  $\leq 4$  mm et sans désaffleure, ils ne sont pas traités;
- S'ils présentent une ouverture  $> 4$  mm et/ou avec désaffleure, ils sont traités conformément au § 9.1.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.3.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves

##### 2.4.3.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé de la chape, ou les « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapas fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNEP et de la CAPEBou du Document Technique d'Application de la chape considérée, pour la pose d'un revêtement de sol PVC.

##### 2.4.3.2.2. Travaux préparatoires

Lorsque les exigences en termes d'aspect de surface et de planéité ne sont pas respectées, la réalisation d'un enduit de sol adapté à ce type de support et faisant l'objet d'un certificat QB avec classement P3 en cours de validité est requise.

#### 2.4.3.3. Supports neufs à base de bois

##### 2.4.3.3.1. Exigences relatives aux supports

Cf. § 6.2.2b de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 modifié et complété comme suit :

- Les panneaux doivent être de classe 2;
- Aucun désaffleure entre panneaux n'est admis ;
- Les ouvertures entre panneaux jusqu'à 4 mm ne nécessitent pas de traitement ;
- Ecart de planéité inférieurs ou égaux à 5 mm sous la règle de 2 m.

##### 2.4.3.3.1.1. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Pour les ouvertures de joint entre panneaux supérieure à 4 mm, les joints sont traités avec un enduit approprié ou par un produit type TEC 900 DSP (Sté. HB FULLER)

Si la planéité n'est pas conforme aux tolérances requises, l'application d'un enduit de sol est possible dans les conditions décrites dans le § 9.1.2a de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.3.4. Chapas asphalte neuves

##### 2.4.3.4.1. Exigences relatives aux supports

Cf. Cahier des charges de l'office des asphaltes.

##### 2.4.3.4.2. Travaux préparatoires

En cas de nécessité d'un ragréage localisé, la réalisation d'un enduit de sol adapté à ce type de support et faisant l'objet d'un certificat QB avec classement P3 en cours de validité est requis.

Cf. § 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### 2.4.3.5. Supports existants en rénovation

##### 2.4.3.5.1. Anciens supports non revêtus ou remis à nu à base de liant hydraulique

##### 2.4.3.5.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles définies au §7.2 de la norme NF DTU 53.12 complétées par le § 2.4.3.1.1 du présent document.

Le support ne doit pas être ressuant.

##### 2.4.3.5.1.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.1 et au § 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétés par les dispositions décrites au § 2.4.3.1.2 du présent Dossier Technique.

**2.4.3.5.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu***2.4.3.5.2.1. Exigences relatives aux supports*

Ce sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétée par les dispositions décrites au § 2.4.3.5.1 ci-avant du présent Dossier Technique.

*2.4.3.5.2.2. Travaux préparatoires*

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

**2.4.3.5.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois***2.4.3.5.3.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

*2.4.3.5.3.2. Travaux préparatoires*

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

**2.4.3.5.4. Anciennes chapes asphalte***2.4.3.5.4.1. Exigences relatives aux supports*

Ce sont celles indiquées au § 2.4.3.4.1

*2.4.3.5.4.2. Travaux préparatoires*

Ce sont ceux indiqués au § 2.4.3.4.2

**2.4.3.5.5. Supports revêtus de revêtements céramiques et assimilés, pierres naturelles et granito à liants hydrauliques**

Les critères de conservation du revêtement existant sont ceux définis dans les Tableaux 5 et 6 du § 7.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

*2.4.3.5.5.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

*2.4.3.5.5.2. Travaux préparatoires*

Cf. § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme suit :

- application du produit PLANIPATCH XTRA de MAPEI (rebouchage de carreaux enlevés sur support sujet aux remontées d'humidité) ;
- application du produit ULTRACOLOR PLUS ou KERACOLOR FF ou GG de MAPEI, dans le cas où la largeur des joints de l'ancien carrelage est > à 4 mm et leur profondeur > 2 mm (remplissage de joints creux sur support sujet aux remontées d'humidité).

**2.4.3.5.6. Supports revêtus d'un ancien revêtement de sol résilient,***2.4.3.5.6.1. Exigences relatives aux supports*

La reconnaissance est réalisée conformément aux dispositions du Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

*2.4.3.5.6.2. Travaux préparatoires*

Cf. § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, complété en outre avec les dispositions suivantes :

Seule la pose sur anciens revêtements linoléum, caoutchouc et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) est admise ; la pose sur revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse est exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée dans les mêmes conditions que celles indiquées dans Tableau 5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et son annexe D.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué au § 2.4.3.6.1.2.



- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage, certifié QB avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

#### **2.4.3.5.7. Supports revêtus d'anciennes dalles semi-flexibles non amiantées**

##### *2.4.3.5.7.1. Exigences relatives aux supports*

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

##### *2.4.3.5.7.2. Travaux préparatoires*

Lorsque l'étude préalable a conduit à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Les revêtements avec sous-couche doivent être systématiquement déposés.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non adhérente ou présentant des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé; le sol est alors préparé comme indiqué dans le CPT e-Cahier du CSTB 3635\_V2 – partie F2 : Travaux préparatoires.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non adhérente dans un même local, les revêtements décollés non abîmés sont à nouveau collés et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

#### **2.4.3.5.8. Supports revêtus d'anciennes dalles semi-flexibles amiantées**

##### *2.4.3.5.8.1. Exigences relatives aux supports*

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

##### *2.4.3.5.8.2. Travaux préparatoires*

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

#### **2.4.3.5.9. Peinture de sol**

##### *2.4.3.5.9.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

##### *2.4.3.5.9.2. Travaux préparatoires*

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancienne peinture de sol, le support est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.4 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

#### **2.4.3.5.10. Anciens revêtements de sol coulés à base de résine**

##### *2.4.3.5.10.1. Exigences relatives aux supports*

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

##### *2.4.3.5.10.2. Travaux préparatoires*

Les sols en résine sans défaut sont conservés.

Les sols en résine avec défauts sont conservés et réparés, s'il est prévu la mise en œuvre d'un nouveau revêtement en pose désolidarisée.

Réparation ponctuelle :

- La résine est déposée par fraisage ou ponçage suivi d'une aspiration ;
- Elle sera remplacée dans les zones déposées par une résine équivalente en nature.

Ce paragraphe concerne également les Terrazzo en travaux de rénovation (liant résine).

#### 2.4.4. Mise en œuvre du système

Tous les produits mentionnés ici doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur

##### 2.4.4.1. Conditions de fixation de la sous-couche SPORISOL sur le support

La fixation de la sous-couche SPORISOL doit être réalisée sur une largeur minimum de 20 cm, de façon discontinue sur la périphérie du local à revêtir (zones de 40 cm espacées de 40 cm) et de façon continue au passage des portes.

##### **Sur supports dont l'humidité est > 4% et sur dallages et supports à risques de reprise ou remontée d'humidité (cf. § 1.1.3)**

Le fabricant du revêtement prescrit les colles indiquées au § 2.2.4.1.1, employées en simple encollage (consommation selon la colle employée) à raison de 200 à 300 g/m<sup>2</sup>, avec une spatule crantée type A5.

##### **Sur supports dont l'humidité est ≤ 4 % et non soumis à des reprises ou remontées d'humidité (cf. § 1.1.3) ainsi que sur supports fissurés ou supports souillés remis en conformité**

Le fabricant du revêtement prescrit les colles acryliques indiquées au § 2.2.4.1.2, employées en simple encollage à raison de 300 à 350 g/m<sup>2</sup> environ, déposées à la spatule dentée (type A2).

##### **Sur Dalles Vinyle-Amiante**

La fixation de la sous-couche SPORISOL doit être réalisée à l'aide du produit indiqué au § 2.2.4.1.3, de façon continue sur la périphérie du local à revêtir et au passage des portes.

##### 2.4.4.2. Conditions de collage du revêtement de sol sur la sous-couche SPORISOL

Le fabricant du revêtement prescrit les colles acryliques à faible teneur en eau et adaptées au collage compact PVC sur sous couche plastifiée, indiqué au § 2.2.4.2, employées en simple encollage à raison de 200 g/m<sup>2</sup> environ, déposées à la spatule dentée type A4.

##### 2.4.4.3. Pose du système

La pose du système s'effectue selon les étapes successives suivantes.

Déroulage de la sous-couche en lés, plots contre support et toujours dans le même sens.

Fixation ponctuelle de la sous-couche sur le support telle que décrite à l'article 2.2.4.1.

Déroulage des revêtements en lés avec décalage des joints de 17 cm par rapport aux joints de la sous-couche SPORISOL. Voir Figure 10 en fin de Dossier Technique.

Implantation des dalles avec décalage par rapport aux joints de la sous-couche SPORISOL.

Voir notamment les § 9.1.1 pour la pose des lés et 9.1.2 pour la pose des dalles de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

Collage du revêtement sur la sous-couche tel que décrit au § 2.2.4.1.

L'encollage doit impérativement être suivi d'un passage au rouleau à poils mi-long afin d'homogénéiser l'épaisseur du film de colle, éviter le spectre des sillons de colles, et obtenir un gommage uniforme. Voir Figure 5 en fin de Dossier Technique.

Il est également impératif avant l'application du revêtement d'attendre le gommage total du film de colle pour éviter la formation de gonfles.

Le marouflage sera effectué soigneusement en deux temps :

- manuel ;
- au rouleau, au minimum une heure après l'encollage (voir figure 9 en fin de Dossier Technique)

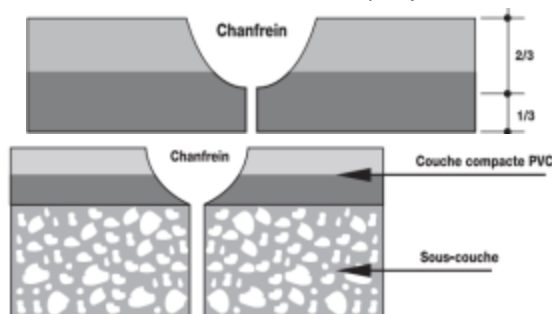
#### 2.4.5. Traitement des joints courants

Les joints entre lés ou dalles sont réalisés conformément aux dispositions des tableaux du paragraphes 9.4.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

Lorsque le recours à la soudure à chaud est requis, le traitement est réalisé avec le cordon de PVC plastifié CR40, mélange de PVC plastifié correspondant au coloris du revêtement, et distribué par la Société GERFLOR. Diamètre du cordon : 4 mm.

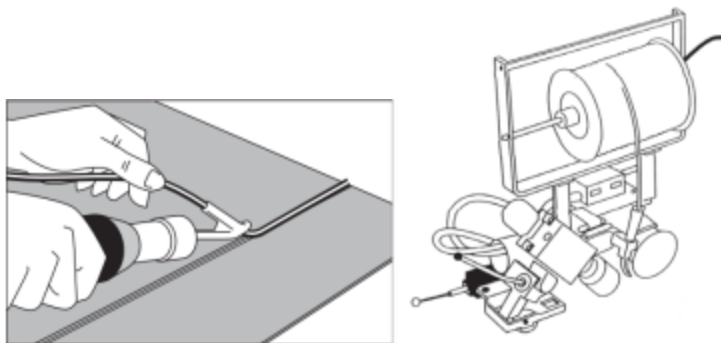
La soudure à chaud nécessite 3 phases d'interventions après la mise en œuvre des revêtements de sols.

- Chanfreinage des lisières qui peut être réalisé soit manuellement (Linéa, Réf. : 95101 de ROMUS, Swift groover Réf. : 262 611 400 de JANSER) ou avec une chanfreineuse électrique (Réf. 95320 – ROMUS).



**Figure 5 : Réalisation du chanfreinage des lisières**

- Soudure soit manuellement soit à l'aide d'un chariot automatique



**Figure 6 : Réalisation du cordon pour la soudure à chaud des joints**

- Arasage du surplus de cordon; Cette étape est réalisé en deux temps :
  - Avec un couteau mozart avec son guide d'arasage



- Une fois la soudure froide, avec le même couteau mozart mais sans le guide d'arasage



**Figure 7 : Arasage du surplus de cordon**

#### 2.4.6. Traitements des rives

Dans les locaux à revêtir classés E1 sur tous supports et dans les locaux à revêtir classés E2 sur supports à base de liant hydraulique, la sous couche SPORISOL et le revêtement choisi, en lés ou en dalles, sont arrêtés à 0,5 cm de la paroi verticale, en particulier sur les angles sortants ; le jeu fonctionnel est couvert par une plinthe manufacturée rapportée.

Dans le cas d'un revêtement en lés dans les locaux à revêtir classés E2 sur supports à base de bois et sur support à base de sulfate de calcium et dans les locaux à revêtir classés E3 sur autres supports, la sous-couche SPORISOL est découpée à 0,5 cm de la paroi verticale ; puis les rives sont traitées par l'un des systèmes suivants :

- remontée en plinthe du revêtement sur une forme d'appui collée sur la paroi verticale (cf. paragraphe 9.5.3.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3) ;
- soudure au revêtement d'une plinthe PVC à talon, collée d'abord sur le mur.

---

### 2.5. Réception – Mise en service

---

Voir § 11 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

---

### 2.6. Maintien en service des performances de l'ouvrage

---

Pour les revêtements de sol constituant le système, se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement.

---

### 2.7. Traitement en fin de vie

---

Pas d'information apportée.

---

### 2.8. Assistance technique

---

#### Lors de la négociation des marchés

Sur demande de l'entreprise retenue, la Société GERFLOR est en mesure d'intervenir pour l'assister.

**Lors de la réalisation du chantier**

Pour le démarrage du chantier, la Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

---

**2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication**


---

**2.9.1. Fabrication**

## 2.9.1.1. Sous-couche SPORISOL

La sous-couche SPORISOL est fabriquée à l'usine de Saint-Paul-Trois-Châteaux (26130) de la Société GERFLOR.

## 2.9.1.2. Revêtements de sol

Les revêtements de sol sont fabriqués à l'usine de Tarare (69170) et à l'usine de Saint Paul Trois Châteaux (26130) de la Société GERFLOR.

**2.9.2. Contrôles**

## 2.9.2.1. Sous-couche SPORISOL

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis ; la Société GERFLOR procède également à des contrôles statistiques sur produits finis.

Le site de Saint-Paul-Trois-Châteaux est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

## 2.9.2.2. Revêtements de sol

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par le Règlement d'Application de la marque QB-Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC ou UPEC.A+.

Dans ce cadre, les sites de fabrication de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Tarare sont audités annuellement par le CSTB.

La Société GERFLOR est certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

---

**2.10. Mention des justificatifs**


---

**2.10.1. Résultats expérimentaux****Réaction au feu**

Cf. Article 2.21 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application

**Aptitude à l'emploi du système**

- Caractéristiques d'identification
- Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur
- Stabilité dimensionnelle et incurvation à l'eau alcaline
- Perméabilité à la vapeur
- Ténacité
- Vieillesse à la chaleur
- Tenue à l'eau (essai salle de bain)
- Poinçonnement statique
- Comportement sous la chaise à roulettes
- Déplacement simulé du pied de meuble.

(Rapport d'essais du CSTB n° RT 99-081 du 25/11/1999)

- Comportement sous la chaise à roulettes sur support humide

(Rapport technique du laboratoire GERFLOR n° 12-11345 du 27/11/2012)

**Tenue du plan de collage**

Sous-couche SPORISOL collée sur support avec les colles ADESILEX G20, PU 456, SOL UR et le revêtement de sol en envers compact PVC d'aspect lisse collé sur sous-couche SPORISOL avec les colles POLYMANG SM et CG 100 HQT.

- Essai de pelage sous un angle de 90°
- Essai de réversibilité à l'eau du plan de collage

(Rapport d'essais du CSTB n° RT 99-081 du 25/11/1999)

(Rapport d'essais du laboratoire BOSTIK n° GERFLOR-FAB 062-310323 du 31/03/2023)

(Rapport d'essais de la société GERFLOR n° DE DAFI 18-2023 (05/12/2023))

**2.10.2. Références****Données Environnementales**

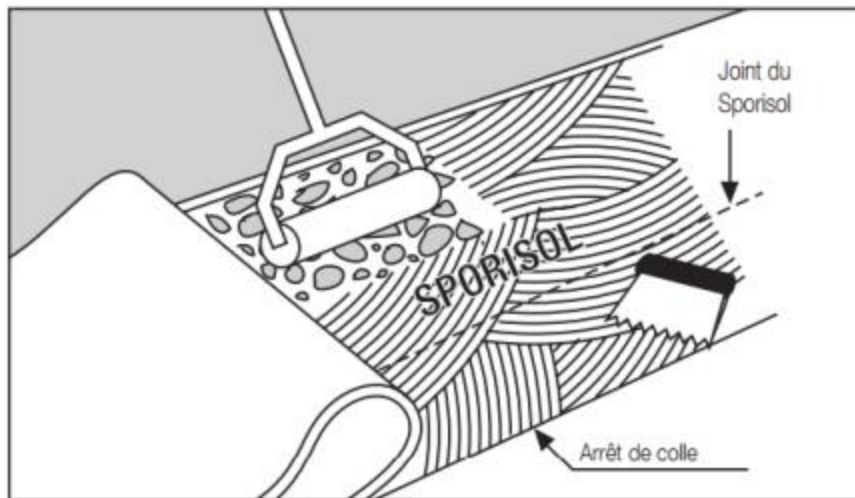
Le système Sporisol Bâtiment ne fait pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

Les données issues des DE ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

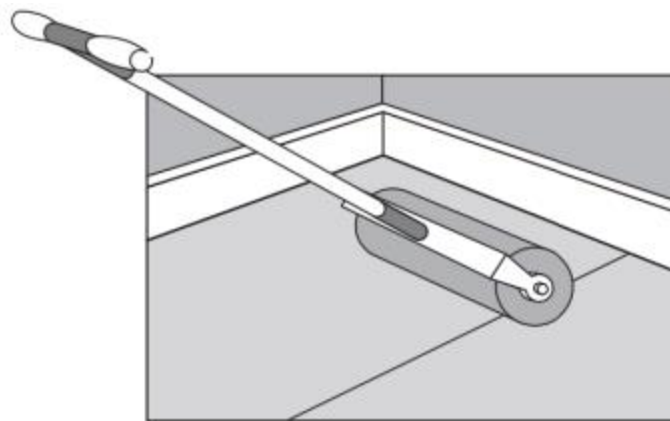
**Autres références**

- Début de la fabrication industrielle de la sous-couche SPORISOL: 1995.
- Surfaces réalisées depuis 2012 : 30 000 m<sup>2</sup>/an en France.

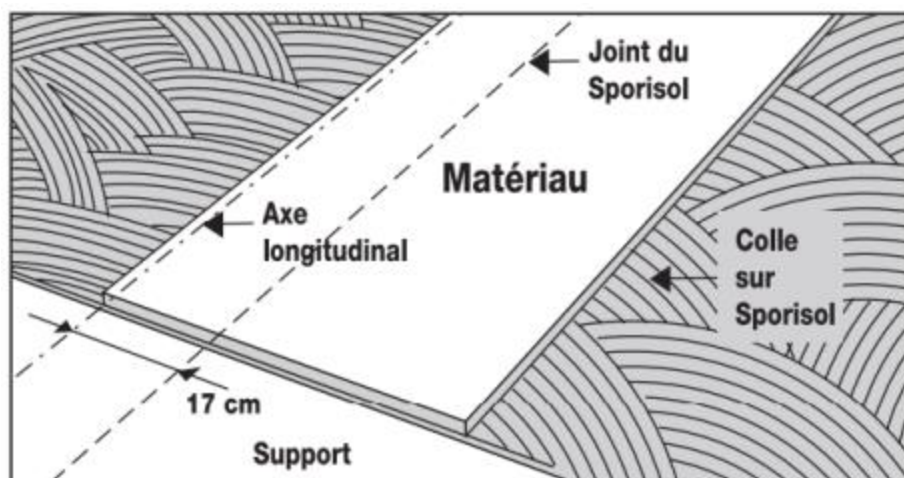
## 2.11. Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre



**Figure 8 – Passage du rouleau à poils mi-longs après encollage**



**Figure 9 – Marouflage au rouleau**



**Figure 10 – Positionnement des joints du revêtement par rapport aux joints de la sous-couche SPORISOL**